

Conseil de sécurité

Distr. générale
4 janvier 2017
Français
Original : anglais

[Start1]

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7856e séance, le 4 janvier 2017, la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la signature, le 31 décembre 2016 à Kinshasa, de « l'accord politique global et inclusif », qui fait suite à l'accord politique conclu le 18 octobre 2016 sous les auspices de l'Union africaine, et salue les efforts inlassables qu'ont déployés les médiateurs de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) pour faciliter cet accord.

Le Conseil juge encourageant l'esprit de souplesse et de compromis dont ont fait preuve les dirigeants politiques congolais en concluant cet accord en faveur de la stabilité, de la paix, du développement et de la consolidation de la démocratie constitutionnelle en République démocratique du Congo, et demande à toutes les parties congolaises de préserver cet esprit lors des débats à venir en vue de régler rapidement tous les points restant en suspens, en particulier les modalités pratiques de la gestion inclusive de l'exécutif au cours des périodes préélectorale et électorale. Il engage les partis politiques qui ne l'ont pas encore fait à signer l'accord.

Le Conseil compte que l'accord sera mis en œuvre sans délai, en toute bonne foi et dans son intégralité, conformément à la Constitution congolaise et à sa résolution 2277 (2016), afin que soient organisées, au plus tard en décembre 2017, des élections présidentielle et législatives nationales et provinciales qui soient crédibles et inclusives, se déroulent dans le calme et en temps voulu et qui conduisent à une passation pacifique du pouvoir. Il souligne l'importance pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses partenaires nationaux de prendre sans plus attendre toutes les mesures nécessaires afin d'accélérer les préparatifs des élections, conformément au calendrier convenu. Il insiste sur le fait qu'il importe d'associer les femmes au suivi et à la mise en œuvre de l'accord.

Le Conseil réaffirme son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Le Conseil demande aux amis et aux partenaires de développement de la République démocratique du Congo d'appuyer les efforts que déploient les

17-00085 (F) 040117 040117



autorités nationales pour instaurer durablement la paix et la sécurité dans le pays.

Le Conseil réaffirme sa volonté d'appuyer la mise en œuvre de l'accord, en étroite coopération avec l'Union africaine, et sa détermination à continuer de suivre attentivement l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, tout particulièrement au regard du respect des droits de l'homme, des conditions de sécurité sur le terrain et des efforts déployés pour mener à bonne fin le processus électoral, et se dit prêt agir en conséquence. »